



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2025-103

PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2025

# Sommaire

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques**

75-2025-02-18-00003 - Arrêté **??** portant délégation de signature à Monsieur François THÉOLEYRE, **??** Directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile nord, **??** en matière administrative (2 pages)

Page 3

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2025-02-18-00004 - Arrêté n° 2025-00216 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies (22 pages)

Page 6

Préfecture de la région d'Ile-de-France,  
préfecture de Paris-Secrétariat général aux  
politiques publiques

75-2025-02-18-00003

Arrêté  
portant délégation de signature à Monsieur  
François THÉOLEYRE,  
Directeur interrégional de la sécurité de  
l'aviation civile nord,  
en matière administrative

### **Arrêté**

portant délégation de signature à Monsieur François THÉOLEYRE,  
Directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile nord,  
en matière administrative

Le préfet de la région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code des transports et notamment ses articles L.6211-1, L.6412-1 à L.6412-3, R6211-2, R6412-2, R.6412-12 et R.6433-2 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 modifiée relative à la sécurité quotidienne ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-1198 du 19 décembre 1997 modifié pris pour l'application au ministre de l'équipement, des transports et du logement du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-1199 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application au ministre de l'équipement, des transports et du logement de l'article 2 (2°) du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté ministériel n° AGR000132243294 du 29 novembre 2024 portant placement en position normale d'activité sortante non payée, qui nomme Monsieur François THEOLEYRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Vu la décision du 15 février 2024 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

## ARRETE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. François THEOLEYRE, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts de classe exceptionnelle, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France : la délivrance, la transformation en licence temporaire, la suspension et le retrait de la licence d'exploitation de transporteur aérien et l'autorisation d'exploiter des services aériens mentionnés aux articles L.6412-1 à L.6412-3 du code des transports, l'autorisation d'utiliser un aéronef immatriculé à l'étranger et l'autorisation d'affréter un aéronef d'un autre transporteur aérien, et de proposer les transactions prévues par l'article R.6433-1 du code des transports.

Les décisions susvisées sont applicables aux entreprises ayant leur principal établissement ou leur siège social dans la région d'Ile-de-France, si ces entreprises exploitent uniquement des aéronefs d'une masse maximale au décollage inférieure à 10 tonnes ou d'une capacité inférieure à 20 sièges, sauf si cette entreprise exploite des services réguliers internationaux.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'indisponibilité de M. François THEOLEYRE, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord, délégation est donnée aux agents suivants placés sous son autorité dans les limites de leurs attributions, à l'effet de signer les actes ou décisions prévus à l'article 1<sup>er</sup> :

- M. Thomas VEZIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;
- Mme Julie ROUDET, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du département surveillance de Roissy-Charles de Gaulle;
- Mme Christelle DEGARDIN, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet du directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;
- M. Laurent ROBERT, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de la division développement durable.

**Article 3 :** L'arrêté n° IDF-2024-08-23-00013 du 23 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Thomas VEZIN, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile nord par intérim, en matière administrative, est abrogé.

**Article 4 :** La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/) et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 18 février 2025

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

signé

Marc GUILLAUME

Préfecture de Police

75-2025-02-18-00004

Arrêté n° 2025-00216 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies

**arrêté n° 2025-00216**  
accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies

**Le préfet de police,**

**VU** le code général de la fonction publique, notamment son article L417-5 ;

**VU** le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

**VU** le décret n° 2003-737 du 1<sup>er</sup> août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

**VU** le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté ministériel NOR INTA 1532249A du 24 décembre 2015, relatif aux services chargés d'exercer les missions relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

**VU** l'arrêté n° 2019-00079 du 24 janvier 2019 autorisant l'installation du système de vidéo-protection de la préfecture de police ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-00703 du 8 septembre 2020 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

**VU** le décret du 22 décembre 2022 par lequel M. Philippe LE MOING SURZUR, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, à compter du 22 décembre 2022 ;

**VU** le décret du 27 février 2023 par lequel Mme Anne-Florence CANTON, ingénieure générale des mines, est nommée directrice de l'innovation, de la logistique et des technologies à la préfecture de police, à compter du 15 mars 2023 ;

**SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

## ARRETE

### TITRE 1 - Délégation de signature générale

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Anne-Florence CANTON, ingénieure générale des mines, directrice de l'innovation, de la logistique et des technologies à la préfecture de police, directement placée sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 8 septembre 2020 susvisé, à l'exception des marchés publics dont le montant dépasse 5 millions d'euros TTC.

Pour l'exécution du contrat de partenariat conclu avec la société IRIS pour la mise en œuvre du plan zonal de vidéo-protection, délégation lui est donnée pour signer, dans la limite de 300 000 euros annuels TTC, tous les actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux ayant un impact sur la composante R1 du loyer du contrat de partenariat.

Délégation lui est également donnée, à l'effet de signer les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

En outre, délégation est donnée à Mme CANTON, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les sanctions disciplinaires du premier groupe, avertissement et blâme uniquement, infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ainsi qu'à l'ensemble des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés, placés sous son autorité.

Délégation est aussi donnée à Mme CANTON, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les sanctions disciplinaires d'avertissement et de blâme uniquement, infligées aux policiers adjoints placés sous son autorité.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Florence CANTON, la délégation qui lui est consentie à l'article 1<sup>er</sup> est exercée par M. Christophe AUMONIER, administrateur de l'Etat du grade transitoire, directeur adjoint de l'innovation, de la logistique et des technologies.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Florence CANTON et de M. Christophe AUMONIER, la délégation qui leur est respectivement consentie aux articles 1<sup>er</sup> et 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives – à l'exception des propositions d'engagement de dépenses, des devis, des contrats, des conventions et des marchés subséquents, des bons de commandes ainsi que des arrêtés prononçant des sanctions disciplinaires – par :

- M. Jessy VIOUGEAS, ingénieur en chef hors classe, sous-directeur de l'équipement et de la logistique ;
- M. Frédéric LECONTE, agent contractuel de catégorie A, sous-directeur des technologies ;
- M. Jean-Luc DAVID, agent contractuel de catégorie A, chef du service du pilotage et de la gouvernance ;
- M. Michel BOISSONNAT, attaché d'administration de l'État hors classe détaché dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général ;
- M. Raphael GUERAND, agent contractuel de catégorie A, directeur de programme vidéo-protection ;
- M. Lionel DEL AGUILA, agent contractuel de catégorie A, directeur de programme JO 2024 ;

- M. Johan CAVIROT, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du service de l'innovation et de la prospective ;
- M. Nicolas VIOLLAND, commissaire divisionnaire de police, chef du service cyber ;
- M. Julien NALDJIAN LECLÈRE, attaché d'administration de l'Etat, chef de cabinet.

#### Sous-direction de l'équipement et de la logistique

#### **Article 4**

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Jessy VIOUGEAS, ingénieur en chef hors classe, sous-directeur de l'équipement et de la logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les devis, les expressions de besoin, les demandes d'achat, les pièces justificatives de dépenses dont le montant unitaire ne dépasse pas 50 000 euros TTC et les frais de missions des agents placés sous son autorité.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les actes de constatation de service fait de tout montant, dans la limite de ses attributions, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Il lui est aussi donné délégation pour la signature des attributions favorables de moyens mobiles aux directions au titre des biens saisis.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jessy VIOUGEAS, la délégation qui lui est consentie à l'article 4 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Saïda BELHOUSSE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la mission organisation et méthode ;
- Mme Mercedes FERNANDES, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de gestion des moyens et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Angélique LAVABRE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des moyens ;
- M. Jean-Etienne PINGARD, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des moyens mobiles ;
- M. Sébastien TEYSSIER, ingénieur hors classe des services techniques, chef de la mission d'appui à l'externalisation et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Souleymane-Jean NDIAYE, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef de la mission ;
- M. Julien VOLKAERT, ingénieur principal des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des équipements de protection et de sécurité.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Etienne PINGARD, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Emmanuel EGOT, agent contractuel de catégorie A, chef du bureau du maintien en condition opérationnelle et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Lionel LACHAUD, adjoint au chef de bureau ;
- M. Frédéric DIJOUX, agent contractuel de catégorie A, chef du bureau de gestion de la flotte et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Karim KAMOUN, ingénieur des services techniques, adjoint au chef de bureau de gestion de la flotte ;
- M. David TROUËSSARD, ingénieur principal des services techniques, adjoint au chef du service des moyens mobiles.

## **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien VOLKAERT, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Thomas DE LAFORCADE, agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef du service des équipements de protection et de sécurité ;
- M. Germain DUVIVIER, ingénieur des services techniques, adjoint au chef du bureau de l'armement et des moyens de défense ;
- Mme Canelle FERRE-CARSALADE, ingénieure des services techniques, cheffe du bureau de l'armement et des moyens de défense ;
- M. Stephen VALESCH-MONNEREAU, ingénieur des services techniques, chef du bureau des matériels techniques et spécifiques, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jérôme HENON, ingénieur des services techniques, adjoint au chef du bureau des matériels techniques et spécifiques.

### Sous-direction des technologies

## **Article 8**

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Frédéric LECONTE, sous-directeur des technologies, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les devis, les expressions de besoin, les demandes d'achat, les pièces justificatives de dépenses dont le montant unitaire ne dépasse pas 50 000 euros TTC et les frais de missions des agents placés sous son autorité.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les actes de constatation de service fait de tout montant, dans la limite de ses attributions, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Il lui est aussi donné délégation pour la signature des attributions favorables de moyens informatiques et de télécommunication aux directions, au titre des biens saisis.

## **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LECONTE, la délégation qui lui est consentie à l'article 8 peut être exercée, par M. Samy FAILLER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, adjoint au sous-directeur des technologies en charge des infrastructures opérationnelles et M. Rachid IGOUTI, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, adjoint au sous-directeur des technologies en charge du système d'information.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samy FAILLER et M. Rachid IGOUTI, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Aude DAO-POIRETTE, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de service de gestion des moyens et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Eté BERTIE, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef de service ;
- M. Stéphane DEWEZ, ingénieur en chef, chef du service exploitation et environnement de travail par lettre de mission ;
- M. Jérôme KERLEAU, agent contractuel de catégorie A, chef du service des applications et des opérations et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Teddy GRUB, contractuel de catégorie A ;
- Mme Nithya NARRAINSAMY, agente contractuelle de catégorie A, en qualité de directrice de programme SIG ;
- M. Didier RICAUD, agent contractuel, chef de service des infrastructures opérationnelles et, en cas d'absence ou d'empêchement, Frédéric RIEGER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef de service

- des infrastructures opérationnelles ;
- Mme Michèle ROUSSEL, agente contractuelle de catégorie A, en qualité de directrice de programme CCOS.

#### Service du pilotage et de la gouvernance

##### **Article 10**

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Jean-Luc DAVID, chef du service du pilotage et de la gouvernance, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les devis, les expressions de besoin, les demandes d'achat, les pièces justificatives de dépenses dont le montant unitaire ne dépasse pas 50 000 euros TTC et les frais de missions des agents placés sous son autorité.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les actes de constatation de service fait de tout montant, dans la limite de ses attributions, et les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

##### **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc DAVID, la délégation qui lui est consentie à l'article 10 peut être exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Régis REBOUL, agent contractuel de catégorie A, directeur de programme de la plateforme des appels d'urgence au sein du service du pilotage et de la gouvernance.

#### Secrétariat général

##### **Article 12**

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Michel BOISSONNAT, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les devis, les expressions de besoin, les demandes d'achats, les pièces justificatives de dépenses dont le montant unitaire ne dépasse pas 50 000 euros TTC et les frais de missions des agents placés sous son autorité.

Délégation lui est enfin donnée à l'effet de signer les actes de constatation de service fait de tout montant dans la limite de ses attributions, les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité et les décisions individuelles relatives aux congés de maladie ordinaire et de télétravail des personnels relevant de la direction.

##### **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOISSONNAT, la délégation qui lui est consentie à l'article 12 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Laurène CADIOT-JULLIEN, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département des ressources humaines ;
- M. Abdelkrim LALDJI, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département des finances et de l'achat, à l'exception de la signature des arrêtés de télétravail ;
- M. Philippe MOUSNY, ingénieur des services techniques, chef du département immobilier et conditions de travail, à l'exception de la signature des arrêtés de télétravail.

##### **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurène CADIOT-JULLIEN, la délégation qui lui est consentie à l'article 13 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, et à l'exception de la signature des arrêtés de télétravail par :

- Mme Sylvie CAETANO, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de l'accompagnement des personnels ;
- Mme Agnès LACASTE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de la gestion des personnels, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Carole GROUZARD, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de bureau.

### **Article 15**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkrim LALDJI, la délégation qui lui est consentie à l'article 13 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions, par :

- Mme Sylvie D'OLIVEIRA LABOR, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des finances, et en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Jean-Cédric PUYLAURENT, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe de bureau ;
- M. Thomas VERNE, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau de l'achat, et en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Cédric JOSEPH-PARFAITE, agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef de bureau.

### **Article 16**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MOUSNY, la délégation qui lui est consentie à l'article 13 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Emira DESHOUIERES, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section logistique, et en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Hanna AACHA, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de section ;
- M. Romain JEANNIN, attaché d'administration de l'Etat, chargé de mission ;
- Mme Géraldine WERKHAUSER-BERTRAND, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de l'immobilier.

### **Direction de programme vidéo-protection**

### **Article 17**

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Raphael GUERAND, directeur de programme vidéo-protection, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les devis, les expressions de besoin, les demandes d'achat, les pièces justificatives de dépenses dont le montant unitaire ne dépasse pas 50 000 euros TTC et les frais de missions des agents placés sous son autorité.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les actes de constatation de service fait de tout montant, dans la limite de ses attributions, et les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

### **Article 18**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphael GUERAND, la délégation qui lui est consentie à l'article 17 peut être exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Jennifer GAUTHIER, ingénieure SIC, adjointe au directeur de programme vidéo-protection.

### **Direction de programme JO 2024**

### **Article 19**

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Lionel DEL AGUILA, directeur de programme JO 2024, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les devis, les expressions de besoin, les demandes d'achat, les pièces justificatives de dépenses dont le montant unitaire ne dépasse pas 50 000 euros TTC et les frais de missions des agents

placés sous son autorité.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les actes de constatation de service fait de tout montant, dans la limite de ses attributions, et les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

#### Service de l'innovation et de la prospective

##### **Article 20**

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation de signature est accordée à M. Johan CAVIROT, chef du service de l'innovation et de la prospective, pour signer, dans la limite de ses attributions, les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels ainsi que les engagements de frais de mission des personnels placés sous son autorité.

Délégation lui est également donnée à l'effet d'engager juridiquement la préfecture de police dans le cadre des projets de recherche européens et à signer, dans la limite de ses compétences, l'ensemble des actes, décisions, pièces comptables, ordonnances de délégation et correspondances courantes.

#### Service cyber

##### **Article 21**

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Nicolas VIOLLAND, chef du service cyber, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels, ainsi que les frais de missions des personnels relevant de son autorité.

#### Cabinet

##### **Article 22**

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Julien NALDJIAN LECLÈRE, chef de cabinet, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels, ainsi que les frais de missions des personnels relevant de son autorité.

### **TITRE 2 - Délégation de signature relative à la chaîne de la dépense**

##### **Article 23**

Délégation est donnée à M. Michel BOISSONNAT, secrétaire général, et M. Abdelkrim LALDJI, chef du département des finances et de l'achat, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes, décisions, pièces comptables (notamment les devis, les demandes d'achat, les engagements juridiques, les dépenses de la régie d'avances, les actes de constatation et de certification de service fait, les propositions de liquidation, les transferts, les ordonnances de paiement, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié à la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies.

##### **Article 24**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les devis, les demandes d'achat, les propositions d'engagement et engagements juridiques, les actes de constatation et de certification de service fait, les actes de constatation et de certification de service réalisé, les propositions de liquidation, les transferts, les ordonnances de paiement, les titres de recettes, les ordres de recettes, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié à la direction de l'innovation, de la logistique et des

technologies, aux agents placés sous l'autorité de M. Abdelkrim LALDJI dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Stéphane BOITTE, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, gestionnaire budgétaire à la section des équipements de protection et de sécurité ;
- Mme Ihssan BOUHAOUITA, adjointe administrative, gestionnaire budgétaire à la section des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Amande BOUZIMBOU MPOMBO, adjointe administrative de 2<sup>ème</sup> classe, gestionnaire budgétaire à la section des moyens mobiles ;
- M. Olivier BROGLY, secrétaire administratif de classe normale, chargé du suivi de la programmation ;
- Mme Amélie DELACROIX, agente contractuelle de catégorie C, gestionnaire budgétaire à la section informatique et communication ;
- Mme Karine ERICHER, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section des équipements de protection et de sécurité ;
- M. Teddy GRILLON, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, gestionnaire budgétaire à la section des équipements, de protection et de sécurité ;
- Mme Aurianne LACASTE, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, gestionnaire budgétaire à la section informatique et communication ;
- M. Fabrice MUNIER, secrétaire administratif de classe normale, chargé du suivi de la programmation ;
- M. Rachid OUARAB, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, gestionnaire budgétaire à la section des moyens mobiles ;
- Mme Christine ROGER, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section des systèmes d'information et de communication ;
- M. Segbe TAMBLA, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, gestionnaire budgétaire à la section informatique et communication ;
- M. Sébastien TIRACHE, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, gestionnaire budgétaire à la section informatique et communication ;
- Janine TRAD, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe, gestionnaire budgétaire à la section des moyens mobiles ;
- Mme Paule-Elise WYDER, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section des moyens mobiles ;
- Mme Sabrina ZIRAR TEBAL, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, gestionnaire budgétaire à la section des équipements, de protection et de sécurité.

#### Délégation de signature relative au système d'information financière CHORUS

### **Article 25**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les devis, les expressions de besoin, les actes de constatation de service fait, les pièces justificatives de dépenses), aux agents de la sous-direction de l'équipement et de la logistique, de la sous-direction des technologies, du service du pilotage de la gouvernance, du secrétariat général et du cabinet, dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

#### **Pour la sous-direction de l'équipement et de la logistique :**

- M. Jessy VIOUGEAS, ingénieur en chef hors classe.

#### **Bureau de gestion des moyens :**

- Mme Mercedes FERNANDES, attachée d'administration de l'Etat ;
- M. Mathieu FILLOUX, secrétaire administratif de classe supérieure;
- Mme Angélique LAVABRE, attachée d'administration de l'Etat ;
- Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Amaury VOILLEMEN, secrétaire administratif de classe supérieure.

Service des moyens mobiles :

- M. Éric AUBIN, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jean-Michel ARNOULD, commandant divisionnaire de police ;
- M. Patrick ARPIN, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Aurélien BAHERRÉ, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Christophe BANCAREL, major de police ;
- M. Sekou BAYOKO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Romain BLOT, brigadier-chef de classe normale ;
- Mme Najat BOUCHADDA, adjointe technique principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Patricia BOUR, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. François BOURGARY, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- Mme Patricia BOYARD, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Benoit BRIAN, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Isabelle BRIAND, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- Mme Brigitte CADET DE FONTENAY, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Guillaume CANAL, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Laurent CHAGROT, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- Mme Christine CLAMENS, technicienne des systèmes d'information et de communication de classe normale ;
- M. Johann COUSSOT, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Nicolas DARENNE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Daniel DAUPHIN, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Tony DESARRANNO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Éric DESCHARMES, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Frédéric DIJOUX, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Franck DOUARRE technicien supérieur ;
- M. Erick DUPUIS, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Emmanuel EGOT, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Philippe FAGETE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Thierry FARNEAULT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Pascal FAUCHERIE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Manuel FERREIRA, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Pascal FERREIRA-VELHO, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Fabien FILLION, contrôleur de services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel FROMENT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Florian GOUET, agent contractuel de catégorie C ;
- M. Vitor GUERREIRO, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Jennifer GUILLEMER, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Paul GUIRAND, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Alexandra GUILLON, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Omar HABHOUB, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Laurent HUART, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- M. Philippe HUYNH-GALLAIS, brigadier-chef de classe supérieure ;
- Mme Elisabeth JOUANNY, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Karim KAMOUN, ingénieur des services techniques ;
- M. Yann L'HOEST-MARTIN, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

- M. Lionel LACHAUD, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Jean-Pierre LARCHER, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Régis LEFEBVRE, contrôleur de services techniques de classe supérieure;
- M. Nicolas LEGENDRE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Franck LEROY, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Sylvain LESPAGNOL, contrôleur des services technique de classe normale ;
- M. Emmanuel LOBE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Franck LUSSIAUD, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Nicolas MARCHAND, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Henrique MARME, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Christophe MARTINEAU, ingénieur des services techniques ;
- M. Frédéric MAZZUCATO, major responsable d'unité locale de police ;
- Mme Sandrine METIVIER-ÉGRÉ, brigadière cheffe de classe supérieure ;
- M. Aristide NGWANOU PORO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Daniel NIVERT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Laurent NORE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Pascal OLEJARZ, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Jean-Etienne PINGARD, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des moyens mobiles ;
- Mme Sylviane PRECOPE, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Carlos RIBEIRO, ingénieur des services techniques ;
- M. Jean-Philippe ROYER, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Benoît SALZARD, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Janny SENECHAL, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Luc SIRI, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. David TROUËSSARD, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Jean-Baptiste VENTI, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Thomas VERON, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jérémy VILLAGRASA, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Clothilde WEBER, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe.

Service des équipements de protection et de sécurité :

- M. Maxence BOISSON, adjoint technique ;
- M. Thomas DE LAFORCADE, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Germain DUVIVIER, ingénieur des services techniques ;
- Mme Canelle FERRE-CARSALADE, ingénieure des services techniques ;
- Mme Aurélie GOMIS, adjointe administrative principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Jérôme HENON, ingénieur des services techniques ;
- Mme Sandra NAINE, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Stephen VALESCH-MONNEREAU, ingénieur des services techniques ;
- M. Julien VOLKAERT, ingénieur principal des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des équipements de protection et de sécurité.

Mission d'appui à l'externalisation :

- M. Souleymane-Jean NDIAYE, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Sébastien TEYSSIER, ingénieur hors classe des services techniques.

**Pour la sous-direction des technologies :**

- M. Olivier BALUSSEAUD, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- M. Daoud BELBEKHOUCHE, attaché d'administration de l'Etat ;
- Mme Iris BELHEDI, adjointe administrative principale 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Eté BERTIE, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Nadia BONNEMAIN, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Aude DAO-POIRETTE, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. Stéphane DEWEZ, ingénieur en chef ;
- M. Samy FAILLER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. David GIRAULT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Rachid IGOUTI, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Djibril KABELA, attaché d'administration de l'Etat ;
- M. Abdel KAFANDO, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Françoise KANCEL, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Olivier LEMONNIER, technicien supérieur ;
- Mme Barphy MATSIKA, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Noëlle NGUYEN VAN PHUC, agente contractuelle de catégorie A ;
- M. Arnaud PERNET, secrétaire administratif de classe normale ;
- M. Didier RICAUD, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Frédéric RIEGER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Alain RIGOT, technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication ;
- M. Yacine ROBIN, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Marie-France TOMBURELLO, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe.

**Pour le service du pilotage et de la gouvernance :**

- M. Jean-Luc DAVID, agent contractuel de catégorie A.

**Pour le Secrétariat général :**

- Mme Hanna AACHA, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Emira DESHOILLERES, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Romain JEANNIN, attaché d'administration de l'Etat ;
- M. Ludovic PHALEMPIN, adjoint technique principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Géraldine WERKHAUSER-BERTRAND, attachée d'administration de l'Etat.

**Pour le cabinet :**

- M. Thomas AYRAULT, agent contractuel de catégorie A ;
- Mme Ambre MADIOT, agente contractuelle de catégorie A ;
- M. Julien NALDJIAN LECLÈRE, attaché d'administration de l'Etat.

**Article 26**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes de constatation de service fait, aux agents approvisionneurs de la sous-direction de l'équipement et de la logistique, de la sous-direction des technologies et du secrétariat général, dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

**Pour la sous-direction de l'équipement et de la logistique :**

Bureau de gestion des moyens :

- M. Mathieu FILLOUX, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Amaury VOILLEMEN, secrétaire administratif de classe supérieure.

Service des moyens mobiles :

- M. Éric AUBIN, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jean-Michel ARNOULD, commandant divisionnaire de police ;
- M. Patrick ARPIN, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Aurélien BAHERRÉ, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Christophe BANCAREL, major de police ;
- M. Sekou BAYOKO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Romain BLOT, brigadier-chef de classe normale ;
- Mme Najat BOUCHADDA, adjointe technique principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Patricia BOUR, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. François BOURGARY, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- Mme Patricia BOYARD, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Benoit BRIAN, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Isabelle BRIAND, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- Mme Brigitte CADET DE FONTENAY, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Guillaume CANAL, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Laurent CHAGROT, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- Mme Christine CLAMENS, technicienne des systèmes d'information et de communication de classe normale ;
- M. Johann COUSSOT, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Nicolas DARENNE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Daniel DAUPHIN, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Tony DESARRANNO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Éric DESCHARMES, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Frédéric DIJOUX, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Franck DOUARRE, technicien supérieur ;
- M. Erick DUPUIS, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Philippe FAGETE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Thierry FARNEAULT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Pascal FAUCHERIE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Manuel FERREIRA, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Pascal FERREIRA-VELHO, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Fabien FILLION, contrôleur de services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel FROMENT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Florian GOUET, agent contractuel de catégorie C ;
- M. Vitor GUERREIRO, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Jennifer GUILLEMER, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Paul GUIRAND, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Alexandra GUILLON, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Omar HABHOUB, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

- M. Laurent HUART, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- M. Philippe HUYNH-GALLAIS, brigadier-chef de classe supérieure ;
- Mme Elisabeth JOUANNY, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Karim KAMOUN, ingénieur des services techniques ;
- M. Yann L'HOEST-MARTIN, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Jean-Pierre LARCHER, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Régis LEFEBVRE, contrôleur de services techniques de classe supérieure ;
- M. Nicolas LEGENDRE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Franck LEROY, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Sylvain LESPAGNOL, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel LOBE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Franck LUSSIAUD, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Nicolas MARCHAND, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Henrique MARME, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Christophe MARTINEAU, ingénieur des services techniques ;
- M. Frédéric MAZZUCATO, major responsable d'unité locale de police ;
- Mme Sandrine METIVIER-ÉGRÉ, brigadière chef de classe supérieure ;
- M. Aristide NGWANOU PORO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Daniel NIVERT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Laurent NORE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Pascal OLEJARZ, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Sylviane PRECOPE, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Carlos RIBEIRO, ingénieur des services techniques ;
- M. Jean-Philippe ROYER, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Benoît SALZARD, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Janny SENECHAL, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Luc SIRI, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Jean-Baptiste VENTI, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Thomas VERON, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jérémy VILLAGRASA, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Clothilde WEBER, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe.

Service des équipements de protection et de sécurité :

- M. Maxence BOISSON, adjoint technique ;
- Mme Aurélie GOMIS, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Sandra NAINÉ, secrétaire administrative de classe normale.

**Pour la sous-direction des technologies :**

- M. Olivier BALUSSEAUD, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- Mme Iris BELHEDI, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Nadia BONNEMAIN, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Stéphane DEWEZ, ingénieur en chef ;
- M. David GIRAULT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Djibril KABELA, attaché de l'administration de l'Etat ;
- M. Abdel KAFANDO, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Françoise KANCEL, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Olivier LEMONNIER, technicien de classe supérieure ;

- Mme Léa LOPEZ, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Barphy MATSIKA, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Noëlle NGUYEN VAN PHUC, agente contractuelle de catégorie A ;
- Mme Pénélope NKOUNKOU MIATOUDI, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Arnaud PERNET, secrétaire administratif de classe normale ;
- M. Frédéric RIEGER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Alain RIGOT, technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication ;
- M. Yacine ROBIN, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Marie-France TOMBURELLO, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe.

**Pour le secrétariat général :**

- M. Nicolas AFTALION, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Sophie BALANQUEUX, adjointe administrative principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Anham BAURAS, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Ihssan BOUHAOUITA, adjointe administrative ;
- Mme Amanda Julia BOUZIMBOU MPOMBO, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Dimitri CARIGNY, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Romain COUSIN, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Amélie DELACROIX, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Thibault GEOFFROY, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Jordan GRACIA, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Teddy GRILLON, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. James HAROUET, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Romain JEANNIN, attaché de l'administration de l'Etat ;
- Mme Aurianne LACASTE, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Tom LY, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Pierre MENERET, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Rachid OUARAB, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Ludovic PHALEMPIN, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Segbe TAMBLA, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Sébastien TIRACHE, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Janine TRAD, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Sabrina ZIRAR-TEBAL, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe.

Délégation de signature relative au système d'information financière CORIOLIS

**Article 27**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les propositions de liquidation et les transferts) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire du budget spécial confié à la direction de l'innovation, la logistique et des technologies, aux agents placés sous l'autorité de M. Abdelkrim LALDJI, dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Stéphane BOITTE, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Ihssan BOUHAOUITA, adjointe administrative ;
- Mme Amanda Julia BOUZIMBOU MPOMBO, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup>

- classe ;
- M. Olivier BROGLY, secrétaire administratif de classe normale ;
  - Mme Amélie DELACROIX, agente contractuelle de catégorie C ;
  - Mme Karine ERICHER, secrétaire administrative de classe normale ;
  - M. Jordan GRACIA, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - M. Teddy GRILLON, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - Mme Aurianne LACASTE, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - M. Fabrice MUNIER, secrétaire administratif de classe normale ;
  - M. Rachid OUARAB, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - M. Segbe TAMBLA, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - M. Sébastien TIRACHE, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - Mme Janine TRAD, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
  - Mme Paule Elise WYDER, secrétaire administrative de classe normale ;
  - Mme Sabrina ZIRAR-TEBAL, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Article 28**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les devis, les demandes d'achat, les actes de constatation de service réalisés, les pièces justificatives de dépenses) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire du budget spécial confié à la direction de l'innovation, la logistique et des technologies, aux agents de la sous-direction de l'équipement et de la logistique, de la sous-direction des technologies et du service du pilotage de la gouvernance, dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

#### **Pour la sous-direction de l'équipement et de la logistique :**

- M. Jessy VIOUGEAS, ingénieur en chef hors classe.

#### **Bureau de gestion des moyens :**

- Mme Mercedes FERNANDES, attachée d'administration de l'Etat ;
- M. Mathieu FILLOUX, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- Mme Angélique LAVABRE, attachée d'administration de l'Etat ;
- Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Amaury VOILLEMEN, secrétaire administratif de classe supérieure.

#### **Service des moyens mobiles :**

- M. Éric AUBIN, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jean-Michel ARNOULD, commandant divisionnaire de police ;
- M. Patrick ARPIN, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Aurélien BAHERRÉ, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Christophe BANCAREL, major de police ;
- M. Sekou BAYOKO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- Mme Najat BOUCHADDA, adjointe technique principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Patricia BOUR, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. François BOURGARY, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- Mme Patricia BOYARD, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Benoit BRIAN, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Isabelle BRIAND, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- Mme Brigitte CADET DE FONTENAY, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Guillaume CANAL, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Laurent CHAGROT, major de police à l'échelon exceptionnel ;

- Mme Christine CLAMENS, technicienne des systèmes d'information et de communication de classe normale ;
- M. Johann COUSSOT, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Nicolas DARENNE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Daniel DAUPHIN, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Tony DESARRANNO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Éric DESCHARMES, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Frédéric DIJOUX, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Franck DOUARRE, technicien supérieur ;
- M. Erick DUPUIS, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Emmanuel EGOT, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Thierry FARNEAULT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Pascal FAUCHERIE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Manuel FERREIRA, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Pascal FERREIRA-VELHO, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Fabien FILLION, contrôleur de services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel FROMENT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Florian GOUET, agent contractuel de catégorie C ;
- M. Vitor GUERREIRO, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Jennifer GUILLEMER, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Alexandra GUILLON, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Paul GUIRAND, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Omar HABHOUB, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Laurent HUART, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- M. Philippe HUYNH-GALLAIS, brigadier-chef de classe normale ;
- Mme Elisabeth JOUANNY, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Karim KAMOUN, ingénieur des services techniques ;
- M. Yann L'HOEST-MARTIN, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Lionel LACHAUD, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Jean-Pierre LARCHER, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Régis LEFEBVRE, contrôleur de services techniques de classe supérieure ;
- M. Nicolas LEGENDRE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Franck LEROY, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Sylvain LESPAGNOL, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel LOBE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Franck LUSSIAUD, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Henrique MARME, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Christophe MARTINEAU, ingénieur des services techniques ;
- M. Frédéric MAZZUCATO, major responsable d'unité locale de police ;
- Mme Sandrine METIVIER-ÉGRÉ, brigadière-chef de classe supérieure ;
- M. Aristide NGWANOU PORO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Daniel NIVERT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Laurent NORE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Pascal OLEJARZ, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Jean-Etienne PINGARD, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des moyens

- mobiles ;
- Mme Sylviane PRECOPE, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Jean-Philippe ROYER, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Benoît SALZARD, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Janny SENECHAL, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Luc SIRI, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. David TROUËSSARD, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Jean-Baptiste VENTI, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jérémy VILLAGRASA, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Clothilde WEBER, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe.

Service des équipements de protection et de sécurité :

- M. Éric BAZAR, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Maxence BOISSON, adjoint technique ;
- M. Thomas DE LAFORCADE, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Germain DUVIVIER, ingénieur des services techniques ;
- Mme Marine FERRE, agente contractuelle de catégorie B ;
- Mme Canelle FERRE-CARSALADE, ingénieure des services techniques ;
- Mme Aurélie GOMIS, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Jérôme HENON, ingénieur des services techniques ;
- Mme Sandra NAINÉ, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Olivier PIERQUIN, major de police ;
- M. Stephen VALESCH-MONNEREAU, ingénieur des services techniques ;
- M. Julien VOLKAERT, ingénieur principal des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des équipements de protection et de sécurité.

**Pour la sous-direction des technologies :**

- M. Olivier BALUSSEAUD, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- M. Daoud BELBEKHOUCHE, attaché d'administration de l'Etat ;
- Mme Iris BELHEDI, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Eté BERTIE, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Nadia BONNEMAIN, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Aude DAO-POIRETTE, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. Stéphane DEWEZ, ingénieur en chef ;
- M. Samy FAILLER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. David GIRAULT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Rachid IGOUTI, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Djibril KABELA, attaché de l'administration de l'Etat ;
- M. Abdel KAFANDO, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Françoise KANCEL, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Olivier LEMONNIER, technicien de classe supérieure ;
- Mme Barphy MATSIKA, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Noëlle NGUYEN VAN PHUC, agente contractuelle de catégorie A ;
- M. Arnaud PERNET, secrétaire administratif de classe normale ;
- M. Didier RICAUD, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Frédéric RIEGER, ingénieur principal des systèmes d'information et de

- communication ;
- M. Alain RIGOT, technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication ;
- M. Yacine ROBIN, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Marie-France TOMBURELLO, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe.

**Pour le service du pilotage et de la gouvernance :**

- M. Jean-Luc DAVID, agent contractuel de catégorie A, chef du service du pilotage et de la gouvernance.

**Article 29**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes de constatation de service réalisé émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire du budget spécial confié à la direction de l'innovation, la logistique et des technologies, aux agents de la sous-direction de l'équipement et de la logistique et de la sous-direction des technologies, dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

**Pour la sous-direction de l'équipement et de la logistique :**

**Bureau de gestion des moyens :**

- M. Jean-Michel ARNOULD, commandant divisionnaire de police ;
- M. Patrick ARPIN, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Éric AUBIN, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Aurélien BAHERRÉ, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Christophe BANCAREL, major de police ;
- M. Sekou BAYOKO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Romain BLOT, brigadier-chef de classe normale ;
- Mme Patricia BOYARD, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Najat BOUCHADDA, adjointe technique principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Patricia BOUR, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. François BOURGARY, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Benoit BRIAN, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Isabelle BRIAND, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- Mme Brigitte CADET DE FONTENAY, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Guillaume CANAL, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Laurent CHAGROT, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- Mme Christine CLAMENS, technicienne des systèmes d'information et de communication de classe normale ;
- M. Johann COUSSOT, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Nicolas DARENNE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Daniel DAUPHIN, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Tony DESARRANNO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Éric DESCHARMES, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Frédéric DIJOUX, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Franck DOUARRE, technicien de classe supérieure ;
- M. Erick DUPUIS, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Emmanuel EGOT, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Philippe FAGETE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Thierry FARNEAULT, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Pascal FAUCHERIE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

- M. Manuel FERREIRA, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Pascal FERREIRA-VELHO, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Fabien FILLION, contrôleur de services techniques de classe normale ;
- M. Mathieu FILLOUX, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- M. Emmanuel FROMENT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Florian GOUET, agent contractuel de catégorie C ;
- M. Vitor GUERREIRO, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Jennifer GUILLEMER, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Alexandra GUILLON, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Paul GUIRAND, adjoint technique principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Omar HABHOUB, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Laurent HUART, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- M. Philippe HUYNH-GALLAIS, brigadier-chef de classe supérieure ;
- Mme Elisabeth JOUANNY, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Karim KAMOUN, ingénieur des services techniques ;
- M. Yann L'HOEST-MARTIN, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Lionel LACHAUD, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Jean-Pierre LARCHER, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Régis LEFEBVRE, contrôleur de services techniques de classe supérieure ;
- M. Nicolas LEGENDRE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Franck LEROY, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Sylvain LESPAGNOL, contrôleur des services technique de classe normale ;
- M. Emmanuel LOBE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Franck LUSSIAUD, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Nicolas MARCHAND, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Henrique MARME, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Christophe MARTINEAU, ingénieur des services techniques ;
- M. Frédéric MAZZUCATO, major responsable d'unité locale de police ;
- Mme Sandrine METIVIER-ÉGRÉ, brigadière-chef de classe supérieure ;
- M. Hamady N'GATTE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Aristide NGWANOU PORO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Daniel NIVERT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Laurent NORE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Pascal OLEJARZ, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Jean-Etienne PINGARD, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des moyens mobiles ;
- Mme Sylviane PRECOPE, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Jean-Philippe ROYER, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Benoît SALZARD, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Janny SENECHAL, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Luc SIRI, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Jean-Baptiste VENTI, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jérémy VILLAGRASA, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- M. Amaury VOILLEMEN, secrétaire administratif de classe supérieure ;

Mme Clothilde WEBER, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe.

Service des équipements de protection et de sécurité :

- M. Éric BAZAR, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Maxence BOISSON, adjoint technique ;
- Mme Marine FERRE, agente contractuelle de catégorie B ;
- Mme Aurélie GOMIS, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Sandra NAINÉ, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Olivier PIERQUIN, major de police.

**Pour la sous-direction des technologies :**

- M. Olivier BALUSSEAUD, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- Mme Iris BELHEDI, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Nadia BONNEMAIN, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Stéphane DEWEZ, ingénieur en chef ;
- M. David GIRAULT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Djibril KABELA, attaché de l'administration de l'Etat ;
- M. Abdel KAFANDO, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Françoise KANCEL, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Olivier LEMONNIER, technicien de classe supérieure ;
- Mme Barphy MATSIKA, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Noëlle NGUYEN VAN PHUC, agente contractuelle de catégorie A ;
- M. Arnaud PERNET, secrétaire administratif de classe normale ;
- M. Didier RICAUD, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Frédéric RIEGER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Alain RIGOT, technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication ;
- M. Yacine ROBIN, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Marie-France TOMBURELLO, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe.

Délégation de signature relative aux actes d'exécution par carte achat

**Article 30**

Délégation est donnée, pour procéder aux dépenses par carte achat de niveau 1, 1bis et de niveau 3 aux personnes suivantes, dans la limite de leurs attributions, compétences et dans les limites fixées, aux personnes dont les noms suivent :

- Mme Anne-Florence CANTON, ingénieure générale des mines ;
- M. Christophe AUMONIER, administrateur de l'Etat du grade transitoire

**Pour la sous-direction de l'équipement et de la logistique :**

M. Jessy VIOUGEAS, ingénieur en chef hors classe.

Service des moyens mobiles :

- M. Jean-Michel ARNOULD, commandant divisionnaire de police ;
- M. Éric AUBIN, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Aurélien BAHERRÉ, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- M. Christophe BANCAREL, major de police ;
- M. Romain BLOT, brigadier-chef de classe normale ;
- M. François BOURGARY, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Guillaume CANAL, brigadier-chef de classe supérieure ;

- Mme Christine CLAMENS, technicienne des systèmes d'information et de communication de classe normale ;
- M. Johann COUSSOT, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Nicolas DARENNE, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Daniel DAUPHIN, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Tony DESARRANNO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Éric DESCHARMES, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Frédéric DIJOUX, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Erick DUPUIS, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Pascal FERREIRA-VELHO, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Fabien FILLION, contrôleur de services techniques de classe normale ;
- M. Laurent HUART, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- M. Philippe HUYNH-GALLAIS, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Yann L'HOEST-MARTIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Lionel LACHAUD, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Régis LEFEBVRE, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Sylvain LESPAGNOL, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Franck LUSSIAUD, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Henrique MARME, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Christophe MARTINEAU, ingénieur des services techniques ;
- M. Frédéric MAZZUCATO, major responsable d'unité locale de police ;
- Mme Sandrine METIVIER-ÉGRÉ, brigadière-chef de classe supérieure ;
- M. Daniel NIVERT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Jean-Philippe ROYER, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Benoît SALZARD, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Janny SENECHAL, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Luc SIRI, brigadier-chef de classe supérieure.
- M. Jean-Baptiste VENTI, contrôleur des services techniques de classe normale.

Service des équipements de protection et de sécurité :

- Mme Aurélie GOMIS, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- M. Benoît TATARIAN, adjoint technique principal de 1ère classe.

Bureau de gestion des moyens :

Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

**Pour la sous-direction des technologies :**

- M. Samy FAILLER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Rachid IGOUTI, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Frédéric LECONTE, agent contractuel de catégorie A, sous-directeur des technologies.

**Pour le secrétariat général :**

- Mme Hanna AACHA, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Emira DESHOILLERES, secrétaire administrative de classe normale.

**Pour le service de l'innovation et de la prospective :**

- M. Johan CAVIROT, ingénieur principal des systèmes d'information.

**Pour le cabinet :**

- M. Julien NALDJIAN LECLÈRE, attaché d'administration de l'état.

### **TITRE 3 - Dispositions finales**

#### **Article 31**

La préfète, directrice de cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 18 février 2025

Signé :  
Le préfet de police,  
Laurent NUÑEZ